FSF ssp vaud SUD

M. Pascal Langone, juge cantonal
Président de l'Organe de conciliation et d'arbitrage
Tribunal cantonal
Palais de justice de l'Hermitage
Route du Signal 8
1014 Lausanne

Par courrier ordinaire et électronique

Lausanne, le 5 novembre 2026

Saisine par FSF, SSP et SUD de l'Organe de conciliation et d'arbitrage en cas de conflit collectif du travail – Budget 2027 et politique du Conseil d'Etat en matière de conditions de travail et de moyens d'accomplissement des missions

Monsieur le Président,

Nous nous adressons à l'Organe de conciliation et d'arbitrage (ci-après l'Organe) sur la base des dispositions légales et réglementaires pertinentes. Nous portons à votre connaissance l'existence d'un conflit collectif lié aux questions citées en titre.

Nous sommes dans une situation de conflit qui oppose, d'une part, les syndicats FSF, SUD et SSP et, d'autre part, l'employeur public, le Conseil d'État vaudois. Nous saisissons l'Organe par une requête écrite comme prévu à l'article 7 du Règlement qui le concerne. Nous nous référons également aux articles 52 et 53 de la LPers.

Nous exposons la situation comme suit :

Dans le cadre de la présentation du projet de budget 2027, et avant que ne s'ouvre le débat parlementaire à son propos, le Conseil d'État a reçu les organisations syndicales du personnel, le 28 octobre 2026.

Le projet de budget 2027, dans sa première version, intégrait des économies à hauteur de 356 millions, affectant les secteurs publics et parapublics. Le Conseil d'État, à la suite de l'initiative fiscale dite des 12% approuvée par le peuple, a révisé son budget 2027 pour compenser les pertes liées à l'initiative 12%.

57 amendements ont été apportés au budget 2027. Les mesures d'économie sont portées à 100 millions de francs supplémentaires tandis que de nouveaux revenus sont intégrés, à hauteur de 172 millions de francs.

FSF ssp vaud SUD

Los de la rencontre du 28 octobre, les organisations syndicales, FSF, SSP et SUD ont demandé au Conseil d'État que les coupes prévues pour le budget 2027 soient supprimées et compensées par un recours aux ressources publiques liées à la fortune et aux revenus généraux de celle-ci.

Par ailleurs, les organisations syndicales, lors de la rencontre du 28 octobre 2026, ont affirmé leur position selon laquelle toutes les ressources publiques en matière de fortune, revenus, liquidités, différentiel entre comptes et budgets, apports de la BNS et de la BCV (et autres éléments à préciser) devaient être utilisées intégralement avant toute mesure d'économie affectant les moyens du secteur public et subventionné.

Les organisations syndicales ont mis l'accent sur la portée de la décision gouvernementale de retour à l'équilibre budgétaire pour 2030. Une telle démarche implique d'ailleurs de préciser dans son cadre et son envergure l'équilibre dont il s'agit.

Le Conseil d'État a refusé de supprimer les mesures d'économie pour le budget 2027 et de mobiliser les ressources liées à la fortune et à ses réserves générales, telles que détaillées plus haut, pour intervenir sur le déficit.

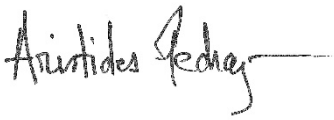
De ce fait, se manifeste un évident conflit entre le Conseil d'État et les syndicats FSF, SSP et SUD sur le budget 2027. En général, l'utilisation des ressources publiques en matière de fortune, de revenus de celle-ci et autres éléments pour éviter les coupes, économies et mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire, jusqu'en 2030, indique l'envergure du conflit.

Nous sommes donc dans une situation où le gouvernement cantonal relègue à la seule activité parlementaire la discussion du projet de budget qui affecte l'ensemble du secteur public et des secteurs parapublics, en premier lieu des conditions de travail du personnel œuvrant dans les diverses entités ainsi que la production des prestations publiques.

Même si cela ne relève pas formellement de cette saisine, nous tenons à signaler qu'un possible conflit entre le Conseil d'État et les organisations syndicales aurait pu se configurer si l'employeur public et subventionneur n'avait pas accordé une indexation IPC, à hauteur de 1,5%. Dans la situation actuelle, il n'y a pas de conflit sur cet élément. Le Conseil d'Etat respecte donc les mécanismes salariaux, annuité et indexation.

Les syndicats FSF, SSP et SUD considèrent que nous sommes dans une situation de conflit pour les motifs indiqués plus haut dans ce courrier. Nous saisissons donc l'Organe de conciliation afin de faire constater l'échec des négociations avec l'employeur concernant nos demandes d'utilisation des réserves et de la fortune pour éviter les mesures d'économies dans le budget 2027 et cas échéant obtenir l'acte de non-conciliation nécessaire au lancement de mesures de lutte, notamment de grève.

Nous vous remercions du suivi de cette saisine et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Céline Misiego	Cora Antonioli	Aristides Pedraza
		
Secrétaire générale de la FSF	Présidente du SSP Vaud	Membre du Secrétariat fédéral de SUD